

adopté le

**SÉNAT**

13 novembre 1985

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

---

---

**PROJET DE LOI**

*autorisant la ratification de la troisième Convention A.C.P.-C.E.E. (et documents connexes), signée à Lomé le 8 décembre 1984 ; l'approbation de l'Accord interne de 1985 relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté, fait à Bruxelles le 19 février 1985 ; l'approbation de l'Accord interne relatif aux mesures à prendre et aux procédures à suivre pour l'application de la troisième Convention A.C.P.-C.E.E.*

**(Texte définitif.)**

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

---

**Voir les numéros :**

Assemblée nationale (7° législ.) : 2914, 2981, 2966 et in-8° 886.

Sénat : 21 et 71 (1985-1986).

### Article premier.

Est autorisée la ratification de la troisième Convention entre les Etats membres de la Communauté économique européenne et la Communauté économique européenne, d'une part, des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'autre part, signée à Lomé le 8 décembre 1984 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

### Art. 2.

Est autorisée l'approbation de l'Accord interne de 1985 relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté européenne, fait à Bruxelles le 19 février 1985 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

### Art. 3.

Est autorisée l'approbation de l'Accord interne relatif aux mesures à prendre et aux procédures à suivre pour l'application de la troisième Convention A.C.P.-C.E.E., fait à Bruxelles le 19 février 1985 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 13 novembre 1985.*

Le Président,

*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) *Nota* : Voir les documents annexés au projet de loi n° 2914 (A.N. 7<sup>e</sup> législ.).